

“ Réflexions sur la mémoire de la Shoah ”

Entretien avec Simone Veil*

réalisé par Christine GUIMONNET**

Comment présenter Simone Veil, alors qu'elle fait partie de ces personnages de la vie politique française qu'on ne présente plus ?

Peut-on faire son portrait en quelques dates ?

Certes, on pourrait rappeler qu'elle fut déportée avec sa mère et sa sœur à Birkenau en avril 1944, qu'elle perdit son père et son frère (disparus en Lituanie), sa mère, morte du typhus au camp de Bergen-Belsen, puis sa sœur Milou décédée au début des années cinquante dans un accident de voiture. Fille et sœur brisée, elle dut, comme les autres rescapés des camps d'extermination, se reconstruire pour continuer et réapprendre à vivre, devenir femme, épouse et mère. Elle refusa envers et contre tout la perspective de rester une femme au foyer. Sa carrière débuta au Ministère de la Justice. Elle est nommée ministre de la santé dans le gouvernement de Jacques Chirac et a fait voter le 19 novembre 1974 la loi sur l'IGV. Convaincue de la nécessité de se réconcilier avec les Allemands pour favoriser la paix, en 1979 elle conduit la liste UDF pour les premières élections au suffrage universel des députés au Parlement Européen. Après en avoir été Présidente, elle y siège comme députée jusqu'en 1993. Edouard Balladur, Premier Ministre a fait appel à elle comme



Ministre d'Etat, Ministre de la Santé, des Affaires Sociales et de la Ville.

A-t-elle réellement souhaité une carrière politique ? Nous n'en avons pas parlé. Ce n'était pas le sujet de notre discussion.

Mais Simone Veil a toujours été à mes yeux triplement symbolique : par son rôle politique, dans un milieu (y compris à droite) qui ne l'a pas souvent ménagée, par sa contribution essentielle aux combats des femmes, et enfin par cette lutte incessante contre l'oubli. Elle est aussi synonyme d'une certaine droiture et d'une certaine morale, d'un refus des injustices, valeurs inculquées par cette mère tendrement aimée et trop tôt disparue. Si depuis soixante ans, elle lutte contre l'oubli, c'est aussi parce qu'oublier l'extermination serait une trahison envers elle, qui mourait symboliquement une seconde fois.

Elle est aujourd'hui membre du Conseil Constitutionnel et Présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah ainsi que du jury du Prix Annie et Charles Corrin qui délivre chaque année un prix à un professeur et leurs élèves pour leurs travaux pédagogiques consacrés à la transmission de l'histoire de la Shoah.

Elle a accepté de me recevoir dans ses

* Présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, membre du Conseil Constitutionnel

** Responsable de la Commission Civisme de l'APHG

bureaux. Ce jour-là, elle arbore un seyant et strict tailleur pourpre dont la couleur fait ressortir le vert de ses yeux. Elle a cet air doux, paisible et rassurant qui masque une farouche détermination ainsi que les convictions très tranchées qui sont les siennes. J'ai le souvenir d'elle répondant à un député de l'opposition, animée d'une colère froide à l'Assemblée Nationale un jour des questions au gouvernement ! Je la revois, fâchée, lors d'un déjeuner, répondant à quelqu'un dont le discours lui avait déplu. La sérénité n'est qu'apparente, et cache des indignations toujours prêtes à exploser. Mais ceux qui connaissent ses colères connaissent aussi sa gentillesse et sa générosité.

1. Christine Guimonet : Mme Veil, merci de nous accorder cet entretien. Pourriez-vous évoquer votre perception de la transmission de la Mémoire de la Shoah ?

Simone Veil : C'est une question difficile. Ne serait-ce que parce que plus de 60 ans ont passé et que la perception des événements par les jeunes n'est plus du tout la même.

Contrairement à ce que l'on a dit trop souvent, dès notre retour, nous avons cherché à raconter ce que nous avons vu et vécu. Il n'y avait personne pour nous écouter. Nous nous heurtions à l'indifférence ou à l'impossibilité pour nos proches d'entendre le récit de nos souffrances. Il fallait aussi vaincre l'obstacle tenant aux difficultés pour les tiers de croire et même d'imaginer ce qui s'était passé dans les camps. Enfin les historiens, eux-mêmes nous ont longtemps récusés : " les victimes ne sont pas crédibles, elles ne peuvent témoigner de façon impartiale ".

De toutes façons c'est une expérience, une réalité qui n'est pas transmissible. Il ne s'agit pas seulement de faits précis, mais de sentiments et d'éléments impondérables qui ne peuvent être appréhendés par d'autres. Quand certains croient pouvoir se mettre à notre place, c'est une totale illusion.

Cette mémoire qui nous hante est si lourde qu'elle explique sans doute que beaucoup aient préféré ne pas en parler, même à leurs enfants, pour ne pas les angoïsser et les perturber.

Serge Klarsfeld, Claude Lanzmann, qui y consacrent une grande partie de leur vie depuis des années, sans avoir été déportés, ressentent à l'évidence, les mêmes obsessions à lutter ainsi contre l'oubli.

Il ne s'agit pas seulement de lutter contre l'oubli mais aussi de dénoncer toutes les dérives consistant à citer " Auschwitz " comme référence pour parler de toute violation des droits de l'homme ou crimes de guerre ou même simplement d'événements tragiques.

2. C. G. : C'est ce que Carlo Ginzburg a appelé " L'Auschwitz prétexte " "

S. V. : Pour ma part, je n'use pas de cette expression. Ce contre quoi je m'élève depuis des décennies, c'est la banalisation de la Shoah en comparant ce qu'elle a été, c'est à dire l'extermination délibérée, planifiée et scientifiquement organisée de 6 millions de femmes et d'hommes y compris des nourrissons et des vieillards impotents, pour la seule raison qu'ils étaient nés juifs, à toutes sortes d'événements, certes dramatiques, mais qui sont totalement différents.

3. C. G. : Vous visez ici le fait qu'on se serve d'Auschwitz comme une sorte de mètre-étalon pour qualifier toutes les atteintes aux droits de l'homme.

S. V. : Comment utiliser Auschwitz comme mètre-étalon, alors qu'il s'agit d'événements très différents tant en ce qui concerne leur origine qu'en ce qui concerne les faits eux-mêmes si l'on pense à l'extermination délibérée, planifiée et scientifiquement mise en œuvre des juifs. Les enfants du Kosovo ne sont pas les enfants du ghetto de Varsovie ! Lorsqu'on a parlé de ces familles de Kosovars séparées, mais qui l'étaient provisoirement et qui se sont retrouvées réunies par la suite, ça n'a rien à voir avec les familles juives en attente de déportation. A l'époque, lorsque des mères ont volontairement confié leurs enfants à d'autres personnes, c'était parce qu'elles espéraient, en agissant ainsi, leur sauver la vie ! Elles savaient qu'elles ne reverraient pas leur enfant. On sent la volonté de faire de la pédagogie voire de la morale autour de la Shoah. J'estime pour ma part que les faits, dans leur atroce réalité se suffisent à eux-mêmes : il faut faire de l'histoire sans chercher à instrumentaliser la Shoah. Cette démarche ne peut que la banaliser voire en nier la portée. Il y a déjà de grandes dérives en ce sens. Cet enseignement, à mes yeux indispensable, est de la responsabilité de l'Education Nationale, plus particulièrement des professeurs d'histoire. Il y a d'ailleurs de grands progrès depuis quelques années. ¹

¹. Discours de Strasbourg ci-dessus cité.



4. C. G. : *Vous aviez déjà évoqué ce sujet lors d'un déjeuner réunissant des associations d'anciens déportés et on sentait votre colère en voyant des faits sans rapport mis sur le même plan. J'avais déjà dit à Serge Klarsfeld mon incompréhension devant des manifestations de soutien aux sans-papiers avec des valises et des étoiles jaunes.*

S. V. : Dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est où dans la plupart de ces pays, plus de 90 % des Juifs ont été exterminés, leur sort a été très vite complètement occulté par les régimes communistes et parfois encore par les gouvernements actuels. A Budapest par exemple, le " Musée de la Terreur " présente ce qui relève du nazisme et du communisme, en les traitant conjointement, thème par thème. Dans ces conditions il est bien difficile d'appréhender historiquement les idéologies et régimes en cause avec leurs similitudes éventuelles mais aussi leurs différences.

5. C. G. : *A la suite de la multiplication de travaux indispensables sur le totalitarisme communiste, certains comme Ernst Nolte en arrivent à amalgamer le nazisme et le communisme. C'est devenu à la mode.*

S. V. : (on sent son exaspération) Ce que j'ai lu de Nolte, est beaucoup plus grave. C'est un véritable révisionnisme. Exposant sa thèse dans des lettres

qu'il a adressées à François Furet et qui ont été publiées, il explique que c'est pour se défendre contre le danger communiste que le régime nazi a dû agir contre les Juifs, qui à ses yeux, incarnaient ce danger par la forte influence qu'ils exerçaient au sein du parti communiste.

Nous évoquons ensuite les polémiques provoquées par l'activisme des organisations juives américaines.

6. C. G. : *En France, qui n'est pas un pays spécialement procédurier, beaucoup ont été choqués par l'agitation indécente de cabinets d'avocats américains qui harcèlent les anciens déportés pour les pousser à réclamer des indemnisations. Il est étonnant de voir ce type de fonctionnement de la part d'un pays qui n'a rien fait pour sauver des Juifs pendant la guerre et d'organisations juives dont les familles n'ont absolument pas connu la Shoah. J'attribue, pour ma part, ces excès de zèle à la mauvaise conscience américaine ! L'ouvrage de l'historien américain Peter Novick fournit d'excellentes réponses, meilleures que celles de Norman Finkelstein, dont l'ouvrage même s'il était outrancier avait eu néanmoins le mérite de mettre le doigt sur ce sujet sensible.*

S. V. : Je suis très choquée par cet activisme des avocats. J'ai été personnellement démarchée par

un avocat américain mais je n'ai même pas répondu.

Je ne pense pas que ces initiatives soient dues à une quelconque mauvaise conscience américaine car jusqu'ici elle ne s'est guère manifestée et pourtant ils auraient bien des raisons de se sentir responsables tout autant que ceux qu'ils accusent. Il est vrai le Musée National de l'Holocauste à Washington, fait état de façon très explicite du refus des autorités américaines lors de la Conférence d'Evian réunie en 1938 pour porter secours aux Juifs d'Europe menacés, de leur délivrer des visas. Ce qui a provoqué l'échec de cette conférence avec les conséquences que l'on sait : des bateaux non autorisés à débarquer leurs passagers refoulés vers la Belgique et la France d'où ils ont été pour la plupart déportés.

Au nom de la justice de telles demandes d'indemnisation se sont généralisées depuis quelques années, avec plus ou moins de succès, au profit de groupe de population qui ont été victimes dans le passé, de spoliations et de répression : les Indiens, les noirs, victimes de l'esclavage et, plus récemment, en faveur des victimes de l'apartheid.

« Nous avons déjà évoqué les adresses à François Furet et ont été »

7. C. G. : Il est frappant de constater que les organisations juives américaines se posent toujours en donneuses de leçons. Je ne sais pas si certains réalisent la gravité de la portée de leurs déclarations. Lorsqu'une candidate au renouvellement des sièges du Consistoire de Paris l'an dernier, a déclaré que l'assimilation était "une Shoah douce", en affirmant reprendre une expression du Président du Congrès Juif Mondial, cela m'a semblé particulièrement grave et insultant pour la mémoire des déportés disparus.

Tout le monde sait que seule une minorité de Juifs vote pour élire les membres du Consistoire. Mais les professions de foi des candidats paraissent dans des journaux "communautaires" et sont donc très lues !

De même, l'agitation américaine visant à faire comprendre que la France était un pays antisémite où il fallait éviter de se rendre (à cause des agressions antijuives qui ont débuté après la seconde Intifada) m'est apparue comme totalement disproportionnée. Les propos du Ministre israélien Michaël Melchior n'ont pas contribué à clarifier la situation !

². La candidate aux élections du Consistoire dont il était question dans notre conversation n'a pas été élue.

On a senti chez les Juifs de France une réelle inquiétude face à ces attaques qui transposent ici le conflit du Proche-Orient en effectuant un amalgame entre Juif et Israélien. Des attaques qui doivent être condamnées et punies par la loi, même si elles n'ont strictement aucun rapport avec l'antisémitisme que la France avait pu connaître à la fin du XIX^e et au cours du XX^e siècle.

Qu'en pensez-vous ?

S. V. : Je suis très choquée si c'est exact mais étonnée que le Président du Congrès Juif Mondial ait déclaré que " l'assimilation est une Shoah douce ".

Quant à la candidate au Consistoire de Paris qui aurait repris cette formule, il serait intéressant de savoir si elle a été élue.² Ces propos sont peut-être tenus par des illuminés très religieux mais personnellement je n'ai rien entendu de ce genre. Il y a bien eu quelques rabbins pour dire que la Shoah avait été une punition de Dieu pour n'avoir pas suffisamment respecté les principes religieux. Quant à l'antisémitisme et aux incidents, voire aux violences qu'il provoque, on ne peut en nier leur réalité beaucoup plus présente qu'il y a quelques années.

Le Gouvernement s'en préoccupe et a d'ailleurs fermement condamné ces agissements et pris des mesures pour faire respecter les valeurs républicaines. Si ce n'est plus le même antisémitisme que celui que l'on a pu connaître dans le passé, il est tout aussi préoccupant car il concerne des groupes politiques et religieux importants qui risquent de susciter des troubles graves dans certains quartiers. Il est normal que ceux qui en sont les plus directement victimes soient inquiets et traumatisés. Pour ma part, sans méconnaître la gravité de cette situation largement due au transfert en France du conflit israélo-palestinien et de la confusion faite entre antisionisme et antisémitisme, je pense que le mieux à faire est de soutenir tous ceux, Juifs, Musulmans et Chrétiens qui sont fortement engagés dans une politique de dialogue entre les populations concernées pour lutter contre le communautarisme.

Nous évoquons son milieu familial.

S. V. : J'appartiens à une famille dont les membres sont devenus citoyens français grâce à la Révolution. Ils étaient totalement assimilés.